

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 9 septembre 2015 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présents la conseillère et les conseillers suivants(e) : madame Hélène Tremblay ainsi que messieurs Roberto Emond, Michel Chamberland et Yvan Maltais sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absences : Madame Nady Sirois
Monsieur Louis Emond

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance à 19h.

15-09-6465

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
 - 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2015 et de la séance extraordinaire du 31 août 2015/ Suivi des procès-verbaux. (Rés.)
 - 3.0 Finances:
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 août 2015. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 août 2015 et des comptes à payer au 9 septembre 2015. (Rés.)
 - 3.3 Radiation. (Rés.)
 - 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
 - 5.0 Mise aux normes de l'eau potable :
 - 5.1 Aménagement du nouveau puits no.2/ Mandat à AquaTer-Eau pour inspection du puits no. 2 actuel et recommandation. (Rés.)
 - 5.2 Aménagement du nouveau puits no.2/ Proposition de services professionnels du Groupe-conseil TDA/ Plans et devis et estimation. (Rés.)
 - 6.0 Programmation des travaux TECQ 2014-2018/ Dépôt et adoption. (Rés.)
 - 7.0 Déneigement des rues et des stationnements municipaux hiver 2015-2016/ Modification de la date d'ouverture des soumissions. (Rés.)
 - 8.0 Communications incendie/ Projet d'installation d'une nouvelle antenne/ Soumission reçue. (Rés.)
 - 9.0 Agente de développement/ Fin d'emploi. (Rés.)
 - 10.0 Société de développement de Portneuf-sur-Mer/ Projet de bail. (Rés.)
 - 11.0 Club Bourane inc./ Projet de bail selon résolution 15-05-6368. (Rés.)
 - 12.0 Servitude égout pluvial au 535, rue Mgr Bouchard/ Approbation des travaux. (Rés.)
 - 13.0 Projet de vente partie résiduelle du lot 5 646 419/ Suivi du dossier. (Rés.)
 - 14.0 Entente Innergex/ Canotage sur la rivière Portneuf/ Entreposage de l'équipement pour la saison hivernale 2015-2016. (Rés.)
 - 15.0 Formation médiation culturelle/ Présentation d'une demande d'aide financière/ Signataires autorisés. (Rés.)



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

- 16.0 Soutien aux initiatives de jardinage/ Demande d'aide financière et signataires autorisés. (Rés.)
- 17.0 Problématique téléphonie cellulaire/ Suivi du dossier et offre de services. (Rés.)
- 18.0 Forfait cellulaire du maire/ Boîte vocale. (Rés.)
- 19.0 Offre d'emploi pour poste d'aide-journalier dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi d'Emploi-Québec/ Candidatures reçues. (Rés.)
- 20.0 Lot 5 646 419 (terrain de l'ancien Hôtel Central/ Projet d'aménagement d'un terrain de pétanque/ Autorisation du dépôt d'une demande dans le Pacte rural et signataires autorisés. (Rés.)
- 21.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 21.1 Comité de gestion du chemin forestier/ Demande d'aide financière. (Rés.)
 - 21.2 Cercle des Fermières/ Demande d'aide financière. (Rés.)
- 22.0 Correspondance.
- 23.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 24.0 Période de questions.
- 25.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-6466

PROCÈS-VERBAUX/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2015 et de celui de la séance extraordinaire du 31 août 2015 et qu'ils reflètent fidèlement les décisions prises;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu un suivi desdits procès-verbaux, par la directrice générale, le 8 septembre 2015 en séance préparatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2015 et celui de la séance extraordinaire du 31 août 2015 soient acceptés tels que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

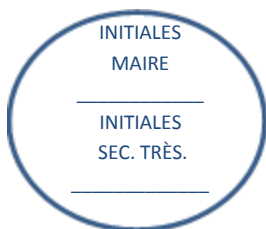
FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2015

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2015.

15-09-6467

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 AOÛT 2015 ET DES COMPTES À PAYER AU 9 SEPTEMBRE 2015/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 9 septembre 2015 qui totalise un montant de 12 334.66\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 août 2015 qui totalise un montant de 164 829.01\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-6468

RADIATION

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande de radiation suivante soit acceptée :

- D1038 : 3.32\$ (paiement encaissé sous un mauvais matricule)

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Août 2015

27 et 28 août : Conseil d'administration de la FQM

31 août : Séance extraordinaire du Conseil

Septembre 2015

1^{er} septembre : Conférence téléphonique avec AquaTer-Eau, le Groupe-conseil TDA pour le puits no. 2

3 septembre : Rencontre avec monsieur François Morin d'Innergex

8 septembre : Caucus séance du Conseil

9 septembre : Séance ordinaire du Conseil

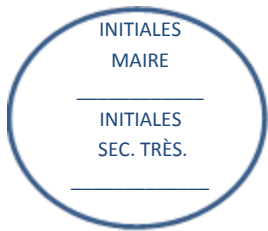
15-09-6469

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU PUIS NO.2/ MANDAT À AQUATER-EAU POUR INSPECTION DU PUIS NO. 2 ACTUEL ET RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT QUE le maire, la directrice générale, l'inspecteur municipal, monsieur Christian Denis, d'AquaTer-Eau et monsieur Daniel Lajoie, du Groupe-conseil TDA ont tenu une conférence téléphonique le 1^{er} septembre 2015 faisant suite à d'autres discussions antérieures sur le même sujet, afin de discuter du dossier de reconstruction des puits nos. 4 et 2;

CONSIDÉRANT QUE pour la reconstruction du puits no. 4, le processus est presque achevé et qu'il ne reste que le raccordement dudit puits à compléter dès que la Municipalité aura reçu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement qui devrait émettre ledit certificat aux alentours du 11 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon les discussions, la Municipalité comprend que la reconstruction du puits no. 2 est la prochaine étape à réaliser dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'avoir un avis d'expert en hydrogéologie pour connaître l'état de l'actuel puits no. 2 avant de pouvoir entreprendre les démarches de reconstruction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité mandate monsieur Christian Denis, hydrogéologue pour AquaTer-Eau, afin qu'il procède à l'inspection de l'actuel puits no. 2 et qu'il émette ses recommandations au conseil municipal afin que la Municipalité puisse débiter les démarches dans le but de reconstruire ledit puits no. 2;

QUE la Municipalité accepte sa proposition de services professionnels telle que transmise par courriel le 8 septembre 2015 pour un montant de 4 820\$ taxes en sus;

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient imputées dans le projet de mise aux normes de l'eau potable inscrit dans la programmation des travaux TECQ 2014-2018 dont la subvention a été confirmée par le Ministre.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-6470

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU PUIITS NO. 2/ PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS DU GROUPE-CONSEIL TDA/ PLANS ET DEVIS ET ESTIMATION

CONSIDÉRANT QUE le maire, la directrice générale, l'inspecteur municipal, monsieur Christian Denis, d'AquaTer-Eau et monsieur Daniel Lajoie, du Groupe-conseil TDA ont tenu une conférence téléphonique le 1^{er} septembre 2015 faisant suite à d'autres discussions antérieures sur le même sujet, afin de discuter du dossier de reconstruction des puits nos. 4 et 2;

CONSIDÉRANT QUE selon ces discussions, la Municipalité comprend que la reconstruction du puits no. 2 est la prochaine étape à réaliser dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable;

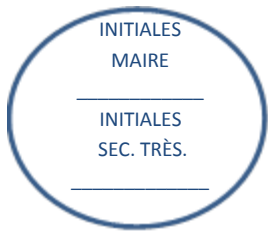
CONSIDÉRANT QUE le Groupe-conseil TDA a transmis, le 26 août 2015, une proposition de services professionnels pour la confection des plans et devis dont l'estimation budgétaire soumise s'élève à 19 350\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'octroyer ce mandat à Groupe-conseil TDA puisque l'entreprise détient l'expertise requise pour ce mandat et la connaissance des installations de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer octroie le mandat à Groupe-conseil TDA pour :

- La préparation des plans et devis pour équiper et raccorder le nouveau puits no. 2 et autres travaux connexes
- La préparation d'un estimé des coûts de réalisation des travaux
- La visite des lieux lors de la présence du puisatier
- Un relevé topographique sommaire
- Des demandes d'autorisation au MDDELCC et au MRN
- La coordination avec l'hydrogéologue



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE ce contrat soit octroyé pour un montant budgétaire de 19 350\$ avant les taxes applicables, tel qu'il est indiqué dans la proposition du 26 août 2015 du Groupe-conseil TDA;

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient imputées dans le projet de mise aux normes de l'eau potable inscrit dans la programmation des travaux TECQ 2014-2018 dont la subvention a été confirmée par le Ministre.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-6471

PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2014-2018/ DÉPÔT ET ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

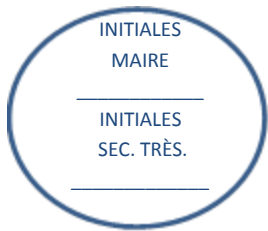
QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (104 860\$ sur cinq ans);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-09-6472

**DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX HIVER
2015-2016/ MODIFICATION DE LA DATE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des rues et des stationnements municipaux pour l'hiver 2015-2016 a été transmis à trois (3) entrepreneurs le 7 août 2015 en vertu de la résolution no. 15-08-6445;

CONSIDÉRANT QUE le 2 septembre 2015, la directrice générale a reçu une demande de précisions relative au devis de la part d'un des trois entrepreneurs invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de précisions visait deux (2) sujets :

- Sel et sable : qui est responsable de l'achat et de l'entreposage;
- Dépôt de garantie selon l'article 5, chapitre II du devis.

CONSIDÉRANT QUE les précisions requises ont été transmises aux trois (3) entrepreneurs le 2 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le 3 septembre 2015, la directrice générale a reçu un appel d'un entrepreneur invité à soumissionner l'informant que le délai entre la réception des précisions (2 septembre 2015) et l'ouverture des soumissions (4 septembre 2015) fait en sorte qu'il aura sans doute de la difficulté à obtenir la lettre de consentement exigée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE devant cette information, la directrice générale a communiqué avec M^e Caroline Hamel afin d'obtenir son avis légal à savoir si la Municipalité doit oui ou non retarder l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de M^e Caroline Hamel est à l'effet que la Municipalité a le choix de retarder ou non l'ouverture desdites soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a contacté le maire le 3 septembre 2015 pour lui demander son avis sur la question;

CONSIDÉRANT QUE les informations obtenues d'un autre entrepreneur laissait croire qu'il aurait, peut-être, lui aussi de la difficulté à obtenir ladite lettre de consentement dans le délai imparti;

CONSIDÉRANT QUE le maire a décidé de permettre le report de la date d'ouverture des soumissions au vendredi 11 septembre 2015 à 11h afin de permettre aux trois (3) entrepreneurs invités à soumissionner d'obtenir leur lettre de consentement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite entériner officiellement cette décision du maire car il est en accord avec celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU
À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE soit entérinée la décision du maire de reporter la date de réception et d'ouverture des soumissions afin qu'elle soit fixée au vendredi 11 septembre 2015 à 11h pour être ouvertes en présence des intéressés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-09-6473

**COMMUNICATIONS INCENDIE/ PROJET D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE
ANTENNE/ SOUMISSION REÇUE**

CONSIDÉRANT les informations transmises au conseil municipal lors de sa séance extraordinaire du 31 août 2015 et qui font partie intégrante du procès-verbal de cette séance sous le titre : *TOUR ET ANTENNE POUR COMMUNICATION INCENDIE/ TRAVAUX REQUIS*;

CONSIDÉRANT QUE CTM a transmis une deuxième offre de service en date du 2 septembre 2015 pour le déplacement de deux (2) techniciens qualifiés au lieu de trois (3) et la fourniture et l'installation d'une nouvelle antenne sur le toit de l'édifice municipal afin d'être conforme au *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service est soumise sous la forme d'un prix budgétaire pour un montant de 6 841.05\$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait des démarches, le 8 septembre 2015 par courriel, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour valider si cette dépense serait admissible à la TECQ 2014-2018 en termes de participation financière de la Municipalité au seuil minimal d'immobilisation requise par ledit programme;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a répondu par courriel le 8 septembre 2015 et que le conseil municipal comprend que si l'antenne servant aux communications incendie, dans la mesure où elle est fixée et directement rattachée au bâtiment municipal, la dépense est admissible aux dépenses du seuil minimal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'installation d'une nouvelle tour afin d'assurer les communications du service incendie et la sécurité des pompiers sont obligatoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accorde un contrat à CTM (Centre de téléphonie mobile) selon la proposition budgétaire datée du 2 septembre 2015 pour un montant de 6 841.05\$ avant les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au seuil minimal d'immobilisation requis par la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

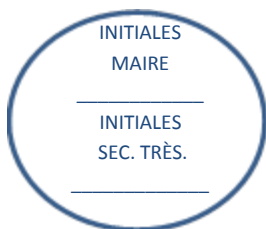
15-09-6474

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT/ FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-08-6456 demandant à recevoir l'avis légal de M^e Gaston Saucier sur les informations devant être inscrites sur le relevé d'emploi devant être émis dans le dossier de l'agente de développement suite à son arrêt de travail pour maladie le 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe ont parlé avec M^e Gaston Saucier le 2 septembre 2015 au sujet de ce relevé d'emploi et des échanges (verbales, courriels, boîte vocale) qui ont eu lieu le 31 août 2015 entre l'agente de développement et la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE M^e Gaston Saucier a transmis par courriel le 2 septembre 2015 son avis sur la recommandation du Centre de soutien aux employeurs relative aux



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

informations devant être inscrites sur le relevé d'emploi et sur les options offertes à la Municipalité dans le traitement du dossier de l'agente de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement a transmis un courriel à la directrice générale le 2 septembre 2015 dans lequel l'agente de développement demande de transférer ce dossier au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît avoir reçu une copie des courriels de M^e Gaston Saucier et de l'agente de développement et qu'il juge opportun de mettre fin à l'emploi de l'agente de développement dès maintenant ceci, en tenant compte du compte-rendu des échanges intervenues le 31 août 2015, du fait que l'agente de développement a ramassé ses effets personnels, a remis ses clés et salué les employés de la Municipalité présents le 31 août 2015 en avant-midi et du fait que la Municipalité juge que l'agente de développement n'a pas répondu de façon satisfaisante aux exigences du poste et à ses obligations en tant qu'agente de développement clairement énoncées dans l'offre d'emploi à partir duquel l'agente de développement a soumis sa candidature à la Municipalité en 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un terme soit mis à l'emploi de madame Valérie Langlois, agente de développement, à compter du 9 septembre 2015 et que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient versées.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Infos

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER/ PROJET DE BAIL

Étant donné la fermeture de la Marina le 10 septembre 2015 et puisque tous les membres du Conseil ne sont pas présents lors de la présente, il est convenu de planifier une rencontre où les deux sujets discutés seront :

- Bail et compte de taxes de la Société de développement de Portneuf-sur-Mer
- Mise aux normes relatives au champ d'épuration de la Marina

15-09-6475

CLUB BOURANE INC. / PROJET DE BAIL SELON RÉOLUTION NO. 15-05-6368

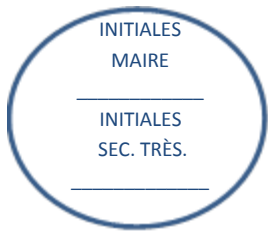
CONSIDÉRANT QU'un projet de bail a été transmis au Conseil pour la location d'une partie du lot 3 807 550 sur lequel se déroule, depuis plusieurs années, les activités du Club de motoneigistes Bourane de Rivière Portneuf inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil se déclare satisfait de l'enlèvement pris dans ce projet de bail du fait que les modalités prévues sont équitables en comparaison du bail émis au Regroupement d'aide au développement du site de la Marina;

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneigistes Bourane de Rivière Portneuf inc., n'a pas pu prendre connaissance dudit projet de bail au moment de la présente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la signature dudit bail dès qu'il sera finalisé et accepté par le Club;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit bail qui sera finalisé ultérieurement et qui liera la Municipalité et le Club de motoneigistes Bourane de Rivière Portneuf inc.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-6476

**SERVITUDE DE SERVICES PUBLICS AU 535, RUE MGR-BOUCHARD/
APPROBATION DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE durant les travaux de contournement de la route 138 et d'assainissement des eaux usées, plusieurs propriétaires d'immeubles ont dû céder des servitudes de services publics à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sis au 535, rue Mgr-Bouchard est affecté d'une telle servitude de services publics en faveur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en 2013, les nouveaux propriétaires dudit immeuble ont constaté une instabilité au niveau de l'emplacement où a été installée la conduite d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT QUE cette instabilité s'est aggravée et que les propriétaires ont interpellé l'inspecteur municipal afin qu'il vienne lui-même constater la problématique;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a jugé opportun de procéder à des travaux de stabilisation de la conduite d'égout pluvial et du terrain dont l'adresse est le 535, rue Mgr-Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE des photos ont été transmises au conseil municipal pour qu'il juge de l'état desdits travaux réalisés et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS**

QUE les travaux d'entretien et de réparation réalisés pour assurer le bon fonctionnement de la conduite d'égout pluvial et pour remettre l'immeuble dans l'état où il était avant l'installation de ladite conduite installée sur le terrain dont l'adresse est le 535, rue Mgr-Bouchard soient approuvés et payés à l'entreprise Paysagistes Foster inc. pour la somme de 2 940\$ avant les taxes;

QUE les photos qui ont été transmises au conseil municipal soient transférées à Groupe-conseil TDA et à RG St-Laurent afin d'obtenir leur avis et recommandations sur l'ensemble des servitudes ayant été cédées à la Municipalité afin que cette dernière ne se retrouve pas avec un problème important advenant le cas où les travaux n'aient pas été réalisés correctement;

QU'une inspection soit faite par l'inspecteur municipal sur toutes les servitudes d'égout pluvial situées sur le territoire de la municipalité afin de planifier les dépenses relatives à leur entretien et/ou réparations requises en 2016;

QU'un rapport d'inspection soit soumis au conseil municipal au plus tard le 31 octobre 2015 en prévision des rencontres de planification budgétaire 2016;

QUE l'inspecteur soit mandaté afin d'effectuer toutes réparations d'urgence.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-09-6477

PROJET DE VENTE D'UNE PARTIE RÉSIDUELLE DU LOT 5 646 419 (TERRAIN ANCIEN HOTEL CENTRAL)/ SUIVI DU DOSSIER

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité mandate l'arpenteur-géomètre Jean Roy afin d'effectuer les travaux nécessaires au projet de vente d'une partie résiduelle du lot no. 5 646 419;

QUE le coût des honoraires professionnels facturés par l'arpenteur-géomètre soit ensuite facturé aux acheteurs, soit madame Marie-Christine Joubert et monsieur Camilien Tremblay.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-6478

ENTENTE INNERGEX/ CANOTAGE SUR LA RIVIÈRE PORTNEUF/ ENTREPOSAGE DE L'ÉQUIPEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente intervenue entre la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et Innergex, cette dernière a procédé à l'achat de quatre (4) canots, de pagaies et de vestes de flottaison pour la tenue de l'activité de canotage sur la rivière Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement doit être entreposé durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bertin Lavoie, qui est responsable du service de navette pour cette activité a confirmé son intérêt pour entreposer dans son garage lesdits équipements pour un montant de 100\$ pour la saison hivernale 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette offre raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité verse, sur réception d'une facture, à monsieur Bertin Lavoie un montant de 100\$ pour l'entreposage durant l'hiver 2015-2016, des équipements (canots, pagaies et vestes) achetés par Innergex et servant aux activités de canotage sur la rivière Portneuf;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur François Morin, d'Innergex.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

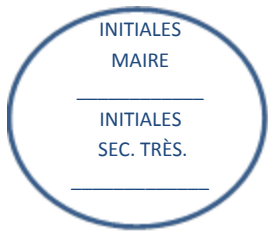
15-09-6479

FORMATION MÉDIATION CULTURELLE/ PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ SIGNATAIRES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE madame Nady Sirois, conseillère et responsable du Comité d'embellissement a eu l'idée de mettre sur pied un projet d'inauguration officielle du nouveau terrain de tennis/basketball et du Parc Hugo Girard;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se réaliserait à l'été 2016 et qu'il engloberait plusieurs autres activités connexes telles que des ateliers de tissage;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de médiation culturelle de la MRC La Haute-Côte-Nord permettrait de financer 50% des dépenses admissibles pour ce projet et ce, sous forme de subvention non remboursable;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de donner son appui au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise madame Nady Sirois, conseillère, à présenter une demande d'aide financière dans le Programme de médiation culturelle de la MRC La Haute-Côte-Nord dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2015-2017;

QUE la Municipalité s'engage à verser sa contribution de 20% du coût total du projet;

QUE madame Nady Sirois, conseillère et madame Annie Morin, secrétaire trésorière adjointe soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉ.

GONTRAN TREMBLAY, MAIRE

15-09-6480

SOUTIEN AUX INITIATIVES DE JARDINAGE/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET SIGNATAIRES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise au CISSS de la Côte-Nord au montant de 3 000\$ dans le cadre de la *Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite entériner la transmission de ladite demande d'aide financière car il juge opportun de donner son appui au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil entérine la décision de transmettre une demande d'aide financière auprès du CISSS de la Côte-Nord au montant de 3 000\$ dans le cadre de la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie afin de réaliser le projet décrit dans le formulaire de demande;

QUE madame Annie Morin, secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

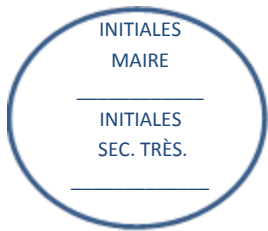
INFO

PROBLÉMATIQUE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE/ SUIVI DU DOSSIER ET OFFRE DE SERVICES

Lors d'une séance antérieure, le conseil municipal a demandé à la directrice générale de parler à M^e Gaston Saucier au sujet de la problématique de téléphonie cellulaire sur le territoire de la Municipalité afin de valider si la Municipalité pourrait tenter un recours collectif et si oui, contre qui pourrait-elle l'intenter.

Suite à cette discussion, M^e Gaston Saucier a transmis, le 27 août 2015, une offre de services dans laquelle il propose ses services pour faire une analyse juridique pour décider si un recours pourrait être intenté et si oui, contre qui.

À la lumière des informations reçues à ce sujet, le conseil municipal juge qu'il n'est pas de sa responsabilité et dans son intérêt d'intenter un tel recours.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-09-6481

Monsieur Roberto Emond, conseiller, se propose pour devenir le « représentant » de ce recours et d'être responsable du processus.

FORFAIT CELLULAIRE DU MAIRE/ BOÎTE VOCALE

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le remboursement des frais relatifs à l'ajout d'une boîte vocale sur le forfait cellulaire du maire au coût de 4\$ par mois pour 25 messages.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-6482

OFFRE D'EMPLOI POUR POSTE D'AIDE-JOURNALIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION À L'EMPLOI D'EMPLOI-QUÉBEC/ CANDIDATURES REÇUES

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE monsieur Gino Savard soit embauché au poste d'aide-journalier au taux horaire de 11.55\$ dans le cadre d'une aide financière d'Emploi-Québec.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-6483

LOT 5 646 419 (TERRAIN ANCIEN HOTEL CENTRAL)/ PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE/ AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE PACTE RURAL ET SIGNATAIRES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a antérieurement procédé à la vente de gré à gré d'une partie du lot no. 5 646 419;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que la partie résiduelle où était anciennement construit l'ancien Hôtel Central sera difficile à vendre puisque les fondations dudit bâtiment ont été enfouies dans le sous-sol lors de sa démolition en 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans un secteur stratégique de la Municipalité et qu'il est important qu'il soit aménagé afin de le rendre plus attrayant aux yeux des citoyens et des passants;

CONSIDÉRANT les demandes de plusieurs citoyens de différents âges afin d'aménager le terrain où était situé l'ancien Hôtel Central en un lieu dédié aux loisirs et en un lieu de rassemblement afin de favoriser les échanges entre villageois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires afin d'aménager un terrain de pétanques sur le lot no. 5 646 419;

QUE madame Nancy Roussel, directrice générale et madame Annie Morin, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs au cheminement de cette demande d'aide financière;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

QUE la Municipalité s'engage à verser sa contribution financière exigée par le Fonds.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

COMITÉ DE GESTION DU CHEMIN FORESTIER/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le conseil municipal a reçu un rapport des revenus et des dépenses pour l'année 2014 du Comité de gestion du chemin forestier. Il souhaite remettre ce sujet à la prochaine séance car il a besoin davantage d'informations avant de prendre une décision.

15-09-6484

CERCLE DES FERMÈRES/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE des représentantes du Cercle des Fermières ont demandé au conseil municipal une aide financière de 350\$ pour aider l'organisme à financer leurs frais fixes d'opération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de ne pas créer de précédent vu que la Municipalité n'a jamais accordé d'aide financière aux organismes de son territoire pour financer de tels frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande d'aide financière de 350\$ soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

A: CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

**A.1 Gouvernement du Québec
Monsieur Sylvain Boucher**

Information sur la réglementation des câbles d'accès à une propriété.

**A.2 Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Monsieur Simon Laboissonnière, attaché politique
07-08-2015**

Accusé de réception de la résolution du 8 juillet dernier relative à la situation des écoles de village.

**A.3 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Monsieur Dany Rousseau, coordonnateur
03-09-2015**

Accusé de réception de la demande d'autorisation et du paiement pour le remplacement du puits no. 4.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

B: REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

B.1 SADC de la Haute-Côte-Nord

Invitation à l'assemblée générale annuelle prévue le 21 septembre 2015.

C: PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS

Comité de quilles de Rivière-Portneuf

C.1 *État des résultats du 01-08-2014 au 31-07-2015*

C.2 *Bilan au 31-07-2015*

C.3 Services des incendies de Forestville Madame Stéphanie Tremblay

Rapports incendie juillet et août 2015

D : BULLETINS D'INFORMATION ET COMMUNIQUÉS

D.1 Bulletin d'information municipale, août 2015 Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, s.e.n.c.

Quand un fossé de drainage devient-il un cours d'eau?

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions s'est déroulée à partir de 20h05 et s'est terminée à 20h30.

Sujets :

- « Dépôt de déchets et détritiques » en avant de l'immeuble situé au 319, rue Principale : demande d'inspection
- Affiche 30 km/heure à mi-chemin de la rue du Quai
- Toponyme pour le terrain de tennis
- Aménagement du terrain de l'ancien Hôtel Central (sondage bulletin municipal et Facebook)
- Égout pluvial sur la pelouse du 10, rue Principale : travaux requis
- Pancartes interdiction aux vélos dans terrain de tennis à installer
- Critiques sur le Sentier de Noël et le processus de sélection de madame Cathy Thibeault à titre d'agente de développement par intérim

15-09-6485

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h30, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, Maire

Gontran Tremblay
Maire

Nancy Roussel
DG et secrétaire-trésorière



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

--